



AVIS AU PUBLIC

Projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, la zone «Widdebierg-Hierden» sise sur le territoire des communes de Flaxweiler et de Betzdorf

Conformément aux dispositions de l'article 40 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que le dossier concernant le projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, la zone «Widdebierg-Hierden» sise sur le territoire des communes de Flaxweiler et de Betzdorf est déposé pendant trente jours à partir du 21 novembre 2018 jusqu'au 21 décembre 2018 inclus au secrétariat de la maison communale de Betzdorf à Berg où le public peut en prendre connaissance pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Les observations des intéressés concernant le projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle, la zone «Widdebierg-Hierden» sise sur le territoire des communes de Flaxweiler et de Betzdorf devront être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins dans les trente jours à compter de la publication du dépôt, soit jusqu'au 21 décembre 2018 inclus.

Berg, le 21 novembre 2018.

Pour les collèges des bourgmestres et échevins de la commune de Betzdorf,



Jean-François Wirtz
Bourgmestre



Steph Hoffarth
Secrétaire